

**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Entente de collaboration ITHQ-CARTV **L'expertise gastronomique au service des produits d'appellation du Québec**



Montréal, le 28 mai 2014. – L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) et le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) soutiendront, ensemble, le développement et la reconnaissance de la valeur des produits gastronomiques québécois. Les deux organismes viennent de signer une entente de collaboration pour favoriser l'émergence des produits d'appellation réservée au Québec.

Dans son récent plan stratégique, l'Institut faisait de la gastronomie un axe d'expertise prioritaire autour duquel il développe des activités de formation, de recherche appliquée et d'aide technique à l'industrie. Avec la création de son *Centre d'études en gastronomie*, l'Institut déploie son savoir-faire en analyse sensorielle et en évaluation des propriétés culinaires des produits pour stimuler l'évolution et la valorisation de la gastronomie québécoise.

« Soutenir l'émergence et la reconnaissance des produits d'excellence s'inscrit naturellement dans la mission de l'Institut. » mentionne M. Bernard Aurouze, titulaire du Centre d'études en gastronomie de l'ITHQ. Il ajoute : « L'étroite collaboration avec les entreprises et organismes, tels que le CARTV, permet à nos

programmes et services d'être toujours « branchés » sur les besoins de la transformation alimentaire, de la restauration et de la sommellerie au Québec. Cette collaboration permettra à l'Institut de contribuer plus activement au rayonnement des produits phares du Québec et de préparer ses diplômés à les mettre en valeur. »

Madame Anne-Marie Granger Godbout, présidente-directrice générale du CARTV rappelle que la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* est un outil exceptionnel qui protège l'authenticité des produits distinctifs et les dénominations qui les mettent en valeur. Elle se réjouit de l'ouverture de l'ITHQ : « Les groupes d'entreprises doivent notamment connaître et décrire la spécificité du produit dont ils souhaitent protéger l'authenticité. Ils doivent également définir les normes à respecter pour pouvoir utiliser l'appellation réservée. Les groupes qui s'engagent dans de tels projets se sentent parfois dépourvus devant l'ampleur du travail qui les attend. En effet, ces démarches nécessitent une expertise rarissime au Québec. Il ne fait aucun doute que l'ITHQ peut les aider.»

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec est un centre d'excellence en matière d'enseignement spécialisé en tourisme, en hôtellerie et en restauration. L'Institut mise sur une approche pédagogique distinctive, des activités de recherche appliquée ainsi qu'une collaboration soutenue avec l'industrie dans le but de former une relève d'avant-garde et les leaders de demain.

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants est l'organisme institué par le gouvernement du Québec en vertu de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*. Il est chargé de recommander la reconnaissance d'appellations au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. De plus, il accrédite les organismes de certification et surveillance, sur le marché, l'utilisation des appellations reconnues et des termes autorisés.

- 30 -

Sources :

Anne-Marie Granger Godbout, présidente-directrice générale
Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV)

Bernard Aurouze , titulaire du Centre d'études en gastronomie
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ)

Information :

Yves Gélinas
Coordonnateur des relations avec le public et l'industrie
Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV)
Téléphone : 514 873-2983
Courriel : info@cartv.gouv.qc.ca

Françoise Théberge
Directrice des communications
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ)
www.ithq.qc.ca
Tél. : 514 282-5111, poste 4062
Courriel : theberge-francoise@ithq.qc.ca